



FONTENAY-TRÉSIGNY

ARRÊTÉ DU MAIRE **N° 2023-165**

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPO-KERMESSE AVENUE PIERRE DE COUBERTIN

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu le règlement communal de voirie,

Vu la demande, en date du 26 mai 2023, de **Madame Élodie BREDÀ**, présidente de l'association « **les lusofontains** » domiciliée 26 avenue du G^{al} de Gaulle, 77610 FONTENAY-TRÉSIGNY, et qui doit intervenir sur le domaine public pour l'exposition de stands de jeux et installation de barnums à l'occasion de l'expo-kermesse, **avenue Pierre de Coubertin**,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : L'association « **les lusofontains** » est autorisée à occuper le domaine public à l'occasion de l'expo-kermesse, face au n° 1 avenue Pierre de Coubertin, sur l'ancien terrain de pétanque.

Article 2 : La présente autorisation est valable **le samedi 17 juin 2023**.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur des services techniques et les agents de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- L'association « **les lusofontains** », (✉ Iusofontains@gmail.com),
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 26 mai 2023



Le Maire,
Patrick ROSSILLI